



ASSOCIATION WU XI QUAN

MODALITÉS INSCRIPTION POUR LA SAISON 2023-2024

Le dossier doit être complet et comprendre :

- la feuille d'inscription dûment remplie **et** le droit à l'image (au verso)
- la feuille de licence dûment remplie
- le règlement intérieur **lu et signé par le pratiquant**
- **Pour les majeurs** : « Attestation d'information d'absence de certificat médical pour la pratique » **signée** (QSP consultable en ligne sur le site*)
- **Pour les mineurs** : Attestation médicale de la fédération signée du responsable légal.
- 2 enveloppes timbrées (1 timbre) + **une enveloppe A5 (15x20) avec 2 timbres** libellées à votre adresse (si plusieurs personnes d'une même famille, les 3 enveloppes sont pour toute la famille)
- votre paiement – **Tous les chèques**, même celui de la licence, sont à mettre à l'ordre de **Wu Xi Quan** (merci de bien respecter le montant des chèques mis sur la feuille d'inscription, dont le chèque de licence séparé)
- **Pour les bénéficiaires de la « carte partenaire » (enfants < 17 ans)** : photocopie de la lettre de paiement CAF avec le QF et document de partenariat mairie complété.
- **Pour les bénéficiaires du Pass Sport gouvernemental** : photocopie de la lettre reçue de la CAF et présentation du code

**TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RENDU A LA RENTREE
CE QUI REPOUSSERA VOTRE PREMIER COURS D'AUTANT .**
Le Bureau

*www.wuxiquan.fr – onglet : inscription

Document joint au verso : cotisation de soutien –

PAIEMENT :

1/ Les chèques vacances et les coupons sport ANCV sont acceptés, sauf pour le paiement de la licence (*attention, aucun rendu n'est effectué*)

2/ **Le montant de la licence est de : 29.01 € pour les majeurs et 18.70 € pour les mineurs.** L'association est rattachée à la **FFSport pour Tous**, pour toutes les disciplines.

REDUCTION pour les enfants de 6 à 17 ans

1-Le Pass Sport (dispositif gouvernemental renouvelé en 2023) permet une réduction de 50 € sur le montant total. Les familles concernées ont dû recevoir mail de la CAF spécifiant si elles sont éligibles. Il sera nécessaire de présenter la photocopie de cette feuille et le code reçu pour bénéficier de la réduction. **Cette aide concerne aussi les étudiants boursiers jusqu'à 28 ans et les personnes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.**

2- Le Pass Culture/Sport (dispositif régional) permet une réduction de 16 € sur le montant total. Il sera nécessaire de présenter les codes numériques reçus. **Cela concerne tous les lycéens et les étudiants.**

3- La carte partenaire (dispositif municipal pour les Angevins) permet une réduction jusqu'au 2/3 du montant global, après déduction des aides de l'état. Les familles doivent présenter leur justificatif CAF à jour et remplir le document de partenariat avec la mairie qui leur est donné par le club.

→ Les trois aides sont cumulatives pour les jeunes de 6 à 17 ans

REDUCTION de licences pour les familles : la fédération accorde une seule licence au montant de 36.01 € pour tous les membres d'une même famille s'ils pratiquent dans le club. Il est nécessaire d'avoir au moins trois personnes : 2 adultes / 1 enfant, 1 adulte / 2 enfants Il peut y avoir jusqu'à 5 personnes d'une même famille sur cette catégorie de licence.

Les inscriptions se feront lors de la semaine du 4 septembre aux heures et lieux du cours concernés. Il n'y aura donc pas de cours cette semaine-là.

Les cours reprennent la semaine du 11 septembre. Pour les personnes qui n'ont pas pu s'inscrire lors de la semaine dédiée aux inscriptions des anciens pratiquants, une permanence une demi-heure avant les cours aura lieu jusqu'à mi-octobre.

Deux associations pour un même état d'esprit



Compétences et Sérieux pour une pratique de progrès et de plaisir

Cotisation de soutien

Ces trois dernières années, de nombreux pratiquants ont répondu à notre appel aux dons annuels, ce qui a contribué à consolider notre trésorerie, à pérenniser le poste de notre professeure et par conséquent à perdurer l'offre des cours. Nous les en remercions vivement.

Le champ de nos ressources financières reste néanmoins restreint par l'essence « non lucrative » de nos statuts. Cotisations, subventions auprès de divers acteurs publics, sponsoring, mécénat ou événementiel club en forment le noyau. Or, leur côté aléatoire d'une année sur l'autre nous oblige à un jeu d'équilibriste qu'on souhaiterait moins régulier.

Par conséquent, si vous partagez nos valeurs, que vous souhaitez contribuer à une continuité durable de notre association ou que vous souhaitez juste nous soutenir, vous avez la possibilité de nous faire un don.

Il suffit pour cela de rendre ce coupon avec votre dossier d'inscription, accompagné d'un chèque* dont le montant est à votre discrétion. Nous vous remettons en retour un reçu au titre de dons pour une éventuelle réduction d'impôts.

-----✂-----✂-----✂-----

Cotisation de soutien

Monsieur, Madame verse(nt) une cotisation de soutien d'un montant de :

☐ 20 € ☐ 30 € ☐ autre montant : €

*Chèque à l'ordre de Wu Xi Quan, qui sera encaissé en novembre 2023, sauf indication contraire au dos du chèque

Fiche individuelle d'inscription

COURS DE QI GONG

saison 2023 / 2024

(cycle I : débutants jusqu'à 3ème/4ème année)

Prénom : Nom :

Adresse :

Téléphone domicile :
et/ou

Téléphone portable :

Mail (indispensable pour une meilleure communication):

Date de naissance :

Sexe : F ☐ M ☐

Je, soussigné(e),

- ai pris connaissance du règlement intérieur (modifié en AG 2022) et y adhère sans réserve
- ai pris connaissance du droit à l'image et ai complété selon ma préférence

fait le :

Signature de l'adhérent :

Avez-vous bien tout complété et vérifié ...?

ASSOCIATION WU XI QUAN



Veuillez cocher la ou les cases correspondant(es) à vos choix d'inscription, svp .

lundi - 17h45/19h00 salle des Maulévries - Angers	☐
lundi - 19h30/ 20h45 salle de la Baumette - Angers	☐
mercredi - 12h00/13h15 salle de la Roseraie - Angers	☐

1 cours par semaine	☐	inscription annuelle	☐
2 cours par semaine	☐	inscription trimestrielle	☐

Merci de répondre aux questions ci-dessous pour les statistiques du club :

* : rayer les mentions inutiles

1- Comment avez-vous connu l'association ?

- ☐ bouche à oreille (ami(e), famille, relation ...)
- ☐ site internet
- ☐ affiche
- ☐ prospectus
- ☐ mairie
- ☐ autres :



2- Aviez-vous déjà pratiqué du Qi Gong : oui / non *

Si oui pendant combien d'années :

Quel style ou quelle école ?

Cadre à remplir pour la constitution et la vérification de votre dossier.

Coût à l'inscription : (votre paiement peut s'effectuer en plusieurs fois, voir tableau paiement)

Inscription annuelle		Inscription trimestrielle	
adhésion	22 €	adhésion*	22 €
cotisation	155 €	cotisation 1 trim.	73 €
Total club	177 €	Total	95 €
+ licence fédérale	29,01 €	+ licence fédérale	29,01 €

Merci de respecter le montant des chèques que vous ferez si vous payez en plusieurs fois

Entourez votre mode de paiement.

Paiement

	en 1 fois	en 2 fois (sept-déc)	en 3 fois (sept-déc-fév)
chèque licence*	29,01 €		
chèque 2*	177	89	59
chèque 3		88	59
chèque 4			59

☐ 2ème cours : chèque supplémentaire de 103 €

Inscription trimestrielle	
29,01 €	licence
95	chèque 2

chèques vacances/coupon sport (sauf pour la licence) :

*ces chèques, à l'ordre de Wu Xi Quan, seront encaissés la semaine après votre inscription

Administratif :

Attestation d'information pour certificat médical	☐
3 enveloppes timbrées libellées (dont 1 A5 avec 2 timbres)	☐
Règlement intérieur et droit à l'image signés	☐
Feuille de licence complétée et signée	☐

Autorisation exploitation droit à l'image

Je, soussigné(e)
Représentant de l'enfant/adolescent
Demeurant à
Né (e) le :
Nationalité : Française / autre :

Agissant en mon nom personnel et/ou au nom de mon enfant/adolescent

- ☐ **Autorise l'association WU XI QUAN**, ses représentants et ayants droit à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies ou vidéos pour la promotion et la communication des arts chinois tout au long de la saison que ce soit en cours, lors d'événementiels ou de compétition,.

Cette autorisation emporte la possibilité pour les photographes et vidéastes diligentés par le club d'apporter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile. Les photographes/vidéastes pourront notamment, uniquement pour le compte de l'association Wu Xi Quan, l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable:

- Pour toute la durée de mon adhésion à l'association* (de 1 à X années)
- Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (*tirages des photographies*), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus a ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents a ce mode de communication, internet (*incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux*), tous vecteurs de réception confondus (*smartphones, tablettes, etc.*), supports de communication interne, supports promotionnels.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

**Je peux revenir sur ma décision à chaque réinscription*

- ☐ **N'autorise pas l'association WU XI QUAN** à exploiter mon image sous quelque forme que ce soit.
(Barrez d'un grand trait diagonal les paragraphes d'autorisation, svp)

Fait à, le

Signature :

DEMANDE DE LICENCE PRATIQUANT

Association ou Structure :
N° affiliation :
N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) :

☐ Mme ☐ M. Nom : Prénom :

Né(e) le [] [] [] [] Nationalité : Catégorie : ☐ - 18 ans Né(e) après le 31/12/2005
☐ + 18 ans Né(e) avant le 01/01/2006

Pays de naissance : Code Postal de naissance [] [] [] [] Ville de naissance :

Adresse :
.....
.....

Code Postal [] [] [] [] Ville : Pays :

Courriel :@.....

RAPPEL Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique. Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à votre Espace licencié.



Tél. 1 [][][][][][][][] Tél. 2 [][][][][][][][][][][][][][][][][][]

 Je suis bénévolement engagé(e) dans mon Association et/ou mon Comité Sports pour Tous, en dehors de ma pratique sportive : ☐

 Je souhaite recevoir la newsletter fédérale : ☐

 J'accepte d'être contacté(e) par les partenaires de la Fédération : ☐

Activité(s) pratiquée(s)

☐ Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression
 ☐ Arts Énergétiques
 ☐ Activités de Pleine Nature
☐ Jeux d'Opposition
 ☐ Jeux Sportifs
 ☐ Activités Aquatiques

Activité(s) précise(s) :

**DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES SPORTS :
CONTRÔLE D'HONORABILITÉ
DES ENCADRANTS SPORTIFS**

Si j'accède à des fonctions d'éducateur sportif et/ou de dirigeant de Club, je dois impérativement souscrire une licence « Cadre Technique » ou « Dirigeant » afin de permettre à l'Etat de contrôler l'obligation d'honorabilité de tous les éducateurs bénévoles et dirigeants au sens de l'article L212-9 du Code du Sport.



NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE 2023/2024

(Résumé du contrat MAIF multirisques et Assistance n° 4532082R – document non contractuel)



La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, dans tous les Clubs Sports pour Tous :

- 1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;
2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Pratiquant (comprise dans la licence)	GARANTIES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES (bulletin d'adhésion disponible sur le site Internet fédéral, rubrique «Nos services > Assurances» ou en cliquant ici)	
		Option 1	Option 2
Décès	12 500 €	30 000 €	45 000 €
Invalidité Permanente	25 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	45 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	76 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité
Frais médicaux/pharma/ chirurgicaux	Forfait 760 €	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
	Par sinistre, dans la limite des frais justifiés, après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par dent, dans la limite des frais réels, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Optique	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par sinistre et par équipement, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Indemnités journalières	Néant	30 €	45 €
Allocations quotidiennes (franchise 5 jours) Frais de remise à niveau scolaire		Par jour avec un maximum de 365 jours sur justificatif de pertes réelles nettes de revenu	
MAIF Assistance	Rapatriement et transport sanitaire suite à accident ou maladie : frais réels Frais d'hospitalisation à l'étranger : maximum 80 000 € Attention, aucune prestation ne sera prise en charge par MAIF Assistance sans son accord préalable		

 Les garanties souscrites prennent effet le jour où vous avez effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

J'atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du Code du Sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance et compris les modalités d'assurance présentées dans la notice d'information assurance consultable depuis le site Internet fédéral, rubrique « *Nos services > Assurances* ».

La souscription d'une option complémentaire 1 à 25 € TTC ou 2 à 35 € TTC se fait à l'aide du bulletin d'adhésion à remplir directement en ligne depuis le site Internet fédéral, rubrique « Nos services » ou en cliquant ici (paiement en ligne via CB).

- ☐ J'ai pris note de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de la garantie de base comprise dans ma licence est de 0,23 € TTC, je peux ne pas y adhérer et le signifier à mon Club en lui transmettant le formulaire de refus des garanties d'assurances prévu à cet effet.

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION OU DIRIGEANT DE LA STRUCTURE

☐ En tant que Président de l'Association ou Dirigeant de la Structure, je confirme le bien-fondé de cette demande de licence auprès de la Fédération Française Sports pour Tous.

LICENCIÉ
☐ En cochant cette case, je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et certifie mon choix de souscrire une licence à la Fédération Française Sports pour Tous. Dans ce cadre, je m'engage à en respecter les statuts et règlements.



REGLEMENT INTERIEUR relatif à la pratique – (révisé lors de l'AG 2022)

Article 1^{er}

Tout pratiquant ne pourra commencer le premier cours de l'année que si TOUS les papiers demandés sont à jour (feuille d'inscription, certificat médical, enveloppes...). Toutefois, il pourra bénéficier d'un unique cours d'essai.

Article 2

Toute activité commencée est due pour l'année. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon.

Article 3

Le pratiquant doit avoir une hygiène irréprochable au niveau des pieds et des mains (ongles coupés – propreté- pansements si blessure – protection si mycose...) ainsi que de sa tenue.

Article 4

Le pratiquant ne pourra assister au cours et restera sur le banc de la salle si :

✓ il n'a pas **la tenue complète exigée par le club**.

Pour le Kung Fu, il s'agit d'un pantalon de Kung Fu noir et d'un T-shirt blanc ou crème, uni, sans logo, ni publicité ou bien le T-shirt du club dès la deuxième année.

Pour le Qi Gong, une tenue neutre et ample est recommandée.

✓ il arrive avec plus d'un quart d'heure de retard.

✓ en cas de manquement de respect auprès de son professeur ou d'un de ses camarades. Il pourra être exclu temporairement en cours d'entraînement.

Article 5

Tout bijou –montre, collier, gourmette, boucle d'oreille, piercing, bague (excepté l'alliance)- **doit être retiré pour la pratique des arts martiaux.**

Le pratiquant est responsable de ses bijoux. Le professeur et le club déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation. De même, en cas d'accident causé à soi ou à autrui par le port de bijou, le club décline toute responsabilité et renvoie le pratiquant en cause à son assurance personnelle.

Article 6

Le passage de grade est un moment où le pratiquant montre au professeur les connaissances acquises. Il permet de connaître la progression du pratiquant.

Les passages de grade en Kung Fu sont obligatoires pour les enfants/ados. Il n'en existe pas en Qi Gong. Tout pratiquant désireux d'obtenir sa ceinture noire doit être évalué obligatoirement sur les 4^{ème} et 5^{ème} niveau avant d'être présenté par son professeur à l'examen de la ceinture noire de la fédération. Tout pratiquant peut consulter auprès de son professeur les attendus de chaque niveau.

Article 7

Les pratiquants quittent les lieux du cours sous leur responsabilité ou celle de leurs représentants légaux. Le club et le professeur ne sont plus responsables au-delà du quart d'heure après la fin des cours.

Article 7 bis

Dans le souci des règles, tout pratiquant, **quelle que soit la discipline**, qui oublie dans la salle ou dans les vestiaires des affaires qui sont récupérées par le professeur devra à la caisse du club : pour les moins de 10 ans : 50 cts, pour les plus de 10 ans : 1 €

Tout pratiquant de Kung Fu qui n'a pas sa tenue correcte (T-Shirt, pantalon, ceinture) ou qui oublie sa bouteille d'eau se voit mis en fin de ligne au salut et est à l'amende de 50cts pour les moins de 10 ans et 1 € pour les plus de 10 ans.

Il serait préférable que l'argent, pour les enfants, dans la mesure du possible, provienne de l'argent personnel des enfants et non de celui des parents.

L'argent récolté servira à compléter le budget du goûter de fin d'année des enfants.

Article 8

En cas de faute grave de la part d'un pratiquant lors d'un cours, d'un stage, d'une compétition ou de toutes autres manifestations impliquant le club et notamment pour les faits suivants :

- Vol
- Dégradation
- Insultes
- Bagarres

Le pratiquant est immédiatement exclu à titre conservatoire de toutes activités sportives

Dans le mois qui suit la mesure d'exclusion, le pratiquant et son représentant légal (si le pratiquant est mineur) sont convoqués par lettre en RAR afin d'être entendu par le bureau de l'association et ce en présence du professeur.

Le bureau pourra décider d'une réintégration ou demander au conseil d'administration de prononcer la radiation en application de l'article 8 des statuts.

En cas de réintégration ou de radiation, la cotisation annuelle reste due.

Article 9

En cas de déplacements pour des stages ou des compétitions, les pratiquants s'engagent à respecter les lieux dans lesquels ils vont pratiquer, ainsi que les intervenants.

L'article 7 s'applique aussi lors des déplacements.

Article 10

Le pratiquant s'engage à ne pas utiliser les connaissances de son art dans un but autre que sportif et culturel. En vertu des articles 222.9, 222.10, 223.1, 223.2 du code pénal, le pratiquant employant volontairement ses connaissances dans une bagarre (sauf légitime défense – article 122.5, 122.6-) est passible d'une action judiciaire à son encontre. Il entraîne de plus la responsabilité du club d'un point de vue pénal. En conséquence, il est immédiatement exclu du club (**modalités identiques à l'article 8**) et **pourra faire** l'objet d'une procédure disciplinaire de la part de la **Fédération Française à laquelle est affiliée l'association.**

Lu et approuvé par le pratiquant :

Le, à.....

Signature : Pratiquant

Représentant légal

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et ses textes d'application ont introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport. Dorénavant, à l'exception des disciplines à contraintes particulières, pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf si la fédération en question l'exige.

Source : <https://www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-pour-le-sport-676>

La Fédération Française Sport pour Tous, à laquelle vous prenez votre licence, a décidé de mettre fin en 2022 à l'obligation de fournir un certificat médical de "non contre-indication" à la pratique sportive pour les majeurs ayant une pratique de loisir, et ce, afin de faciliter l'accès à la pratique sportive.

Source : <https://www.sportspourtous.org/fr/certificat-medical.html>

Compte tenu de la responsabilité qui pèse maintenant tant sur les épaules de notre professeur que sur les responsables associatifs concernant un risque suite à une problématique médicale (1) lors du déroulement d'un cours, notre association doit s'assurer que :

- le pratiquant majeurs vérifie, via le questionnaire de santé élaboré par le ministère*, qu'il n'y a pas d'obstacle à la pratique de l'activité choisie.
- le pratiquant majeur reconnaît avoir répondu « non » à toutes les questions de ce dernier au moment de son inscription
- le pratiquant majeur signe l'attestation ci-après
- le pratiquant mineur répond au questionnaire de santé et que l'attestation médicale pour mineur de la fédération est signée par le responsable légal.

*questionnaire de santé accessible sur le site de l'association www.wuxiquan.fr (rubrique inscription 2023-2024), le site fédéral <https://www.sportspourtous.org/fr/certificat-medical.html> - Informations sur le site ministériel <https://www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-pour-le-sport-676>

(1) les risques dans la pratique suite à une problématique médicale (chute, malaise, perte d'équilibre, arrêt cardiaque, AIT etc...) peuvent être la conséquence d'une méconnaissance de son état de santé ou de son évolution, des effets secondaires d'un traitement médical, d'une surestimation de ses capacités physiques ou mentales.

ATTESTATION D'INFORMATION CONCERNANT L'ABSENCE DE CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

(personne majeure)

A remettre à l'association

Suite à mon inscription à l'activité _____ et en raison de l'absence de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (loi n° 2022-296 du 2 mars 2022), je suis parfaitement informé(e) par l'association Wu Xi Quan qu'en tant que majeur.e, je suis seul.e responsable de ma capacité à pratiquer le _____ compte tenu de mon état de santé.

Je consens à assumer tous les risques connus et inconnus et toutes les conséquences afférentes ou liées au fait que je participe à cette activité.

Je certifie que :

1. J'ai consulté et répondu au questionnaire évaluant mon état de santé et que mes réponses, toutes négatives, suffisent selon la loi, à l'absence d'un avis médical.
2. Aucun médecin ou personnel médical ne m'a déconseillé.e la pratique de cette activité.
3. Je reconnais la nature de l'activité (ou des activités) à laquelle (auxquelles) je m'inscris et suis conscient.e des risques que je peux encourir. Il est de ma responsabilité, en fonction de la connaissance de mon état de santé, de prendre la décision de venir ou non en cours.

J'ai lu le présent document et je comprends qu'en y apposant ma signature, je suis parfaitement informé(e) de l'absence actuelle de besoin d'avis médical et de ses conséquences pour ma pratique. C'est donc en toute connaissance de cause que je le signe.

Nom, prénom et adresse de l'adhérent :

A ANGERS/AVRILLE, le : _____ 2023

Signature de l'adhérent :